

Les étapes de prise en charge

Les membres de l'équipe, sous la responsabilité de la coordination médicale de l'HAD :

- ↳ Évaluent sur place la situation et les besoins du patient
- ↳ Recueillent le consentement du patient et s'assurent de l'adhésion de l'entourage sur ce mode de prise en charge
- ↳ Prennent contact avec le médecin hospitalier et/ou le médecin traitant
- ↳ Élaborent le dossier administratif et médical
- ↳ Informent le patient du déroulement de son séjour en HAD et lui remettent le livret d'accueil
- ↳ Commandent les médicaments, matériels et dispositifs médicaux ...

L'HAD prend directement en charge les dépenses relatives au séjour (intervention de personnel paramédical, honoraires du médecin traitant et laboratoire, dépenses en médicaments et de matériel médical...) sur la base des tarifs conventionnés pas l'assurance maladie.

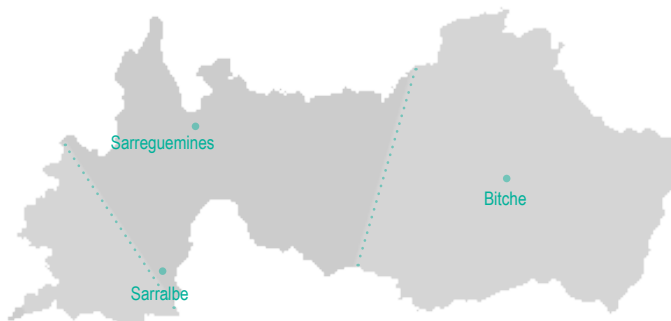
Informations pratiques

Pour nous contacter :

Secrétariat de l'Hospitalisation
à Domicile

 03 87 06 60 50

 03 55 45 81 84



Hôpital Robert-PAX

2, rue René François Jolly - BP 50025
57211 SARREGUEMINES Cedex



l'Hospitalisation À Domicile

Qualité des soins,
Confort du patient,
Sécurité de la prise en charge

Des professionnels de Santé mobilisés
7 jours /7 et 24 heures /24

Qui prescrit une hospitalisation à domicile ?

- Le médecin traitant, afin d'éviter une hospitalisation en établissement avec hébergement
- Le médecin hospitalier, en relais d'une hospitalisation dans son service.

Les patients, leurs familles, les services sociaux et médico-sociaux peuvent solliciter une hospitalisation à domicile auprès du médecin.



Quelles pathologies sont prises en charge ?

Maladies chroniques, épisodes aigus chez un patient âgé fragile, oncologie, suivi post-opératoire, nutrition entérale et par-entérale, plaies chroniques complexes, soins de nursing lourds, éducation du patient et de son entourage (diabète, stomies), assistance respiratoire, prise en charge de la douleur, surveillance d'aplasie, suivi de grossesses pathologiques, suivi des nouveau-nés ... (selon des critères pré-établis).

Comment ça fonctionne ?



Les équipes professionnelles de l'HAD sont constituées d'un médecin coordonnateur qui est en lien avec des médecins, infirmières, aide-soignants, psychologues, assistantes sociales, pharmaciens, kinésithérapeutes et prestataires de matériels.

Elles organisent avec le médecin traitant (médecin prescripteur et référent du patient et de son entourage tout au long de l'HAD) les services nécessaires à une prise en charge continue et sécurisée, de jour comme de nuit, du malade et de son entourage.

Tous les actes médicaux dont peut avoir besoin le patient (kinésithérapie, laboratoires) ainsi que la fourniture des médicaments et des matériels sont organisés et pris en charge par l'HAD.

L'HAD dispose d'une permanence téléphonique 24h/24h et 7j/7 en cas d'urgence

Qu'est-ce que c'est ?

L'Hospitalisation à domicile

- Est une hospitalisation à part entière, 7j/7 et 24h/24
- Elle permet d'assurer de façon continue et coordonnée au domicile (lieu de résidence) du patient des soins médicaux et paramédicaux plus ou moins complexes et intenses
- La prise en charge globale du patient s'adapte à l'évolution de l'état de santé de ce dernier dans un cadre sécurisé et sans perte de chance par rapport à une hospitalisation en établissement avec hébergement



L'HAD est un service d'hospitalisation polyvalent sans hébergement, avec des compétences spécialisées, soumis aux mêmes règles de qualité et de sécurité des soins que l'ensemble des services de l'établissement.

Un réseau de confiance se met en place autour du patient afin d'établir un projet thérapeutique adapté à chacun.

L'HAD associe le médecin traitant, les hôpitaux et les cliniques, les professionnels de santé de ville, les réseaux de soins et les structures sociales.